

Tirs au but

Futsal

Les tirs au but sont exécutés après la fin du match conformément aux Lois du Jeu de Futsal, sauf disposition contraire.

Les tirs au but ne font pas partie du match.

Procédure

Avant le début des tirs au but

- Le but sur lequel les tirs au but seront exécutés fait l'objet d'un toss, sauf indication contraire dans le règlement de la compétition ou l'existence d'éléments (état du terrain, sécurité, emplacement de la caméra, etc.) obligeant l'arbitre à prendre la décision.
- L'arbitre tire à pile ou face ; l'équipe favorisée par le sort choisira de tirer en premier ou en deuxième. • L'ensemble des joueurs et des remplaçants ont le droit de participer aux tirs au but, sauf ceux qui, au moment où le match ou la prolongation s'est terminé(e), étaient blessés ou exclus.
- Chaque équipe est chargée de sélectionner ses tireurs – parmi les joueurs autorisés – et de définir leur ordre de passage. L'ordre n'a pas besoin d'être communiqué aux arbitres.
- Si, à la fin du match ou de la prolongation et avant les tirs au but, une équipe se retrouve en supériorité numérique (remplaçants compris), elle peut choisir de réduire le nombre de ses joueurs afin d'être à égalité avec son adversaire, et doit informer, le cas échéant, les arbitres du nom et du numéro de chaque joueur retiré. À l'exception des cas présentés ci-après, tout joueur retiré ne peut participer aux tirs au but
- Un gardien de but qui n'est plus en mesure de continuer avant ou pendant les tirs au but peut être remplacé par un joueur ou un remplaçant ayant été retiré pour remettre le nombre de tireurs à égalité. Le gardien remplacé ne pourra plus participer aux tirs au but ni exécuter de tir.
- Si le gardien a déjà exécuté un tir, son remplaçant ne peut tirer lors du même passage

Pendant les tirs au but

- Seuls les joueurs autorisés et les arbitres peuvent rester sur le terrain.
- Tous les joueurs autorisés, exceptés celui qui exécute le tir et les deux gardiens de but, doivent rester dans le rond central, sur la ligne médiane ou juste derrière celle-ci.
- Le gardien de l'équipe du joueur exécutant le tir au but doit rester sur le terrain, en dehors de la surface de réparation, et à peu près sur la ligne du point de penalty – à 5 m au minimum de celui-ci – du côté opposé à celui où se trouvent les bancs de touche et le deuxième arbitre. • Un joueur autorisé peut remplacer le gardien de but.

- Le tir est terminé lorsque le ballon arrête de bouger, est hors du jeu ou quand les arbitres interrompent le jeu pour une infraction ; le tireur ne peut retoucher le ballon dans le cadre de son tir.

- Les arbitres consignent par écrit chaque tir au but.

- Si le gardien commet une infraction qui amène le tir à devoir être à nouveau exécuté, le gardien doit recevoir un avertissement.

- Si le tireur est sanctionné pour une infraction commise après que les arbitres ont signalé que le tir doit être exécuté, ce tir est considéré comme raté et le tireur doit être averti.

- Si le gardien et le tireur commettent une infraction en même temps :

- si le tir est manqué ou repoussé, il doit être à nouveau exécuté et les deux joueurs reçoivent un avertissement ;
- si le tir est marqué, le but est refusé, le tir est considéré comme raté et le tireur reçoit un avertissement.

- Si, pendant les tirs au but, une équipe se retrouve en infériorité numérique, celle qui est en supériorité numérique peut choisir de réduire son nombre de joueurs jusqu'à atteindre celui de son adversaire, les arbitres devant alors, le cas échéant, être informés du nom et du numéro de chaque joueur exclu. Tout joueur exclu ne pourra plus prendre part à la séance de tirs au but (sauf dans les cas susmentionnés)

Les deux équipes exécutent chacune cinq tirs au but conformément aux dispositions mentionnées ci-dessous :

- Les tirs sont exécutés alternativement par chaque équipe.

- Chaque tir est exécuté par un joueur différent, et tous les joueurs autorisés doivent avoir exécuté un premier tir avant que l'un d'eux ne puisse en exécuter un second.

- Le principe indiqué ci-dessus s'applique pour toute séquence de tirs au but suivante, mais l'ordre des tireurs peut être changé.

- Si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs cinq tirs, l'une d'elles a déjà marqué plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, la séance s'arrête.

- Si les deux équipes sont à égalité après qu'elles ont exécuté leurs cinq tirs, la séance se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre après le même nombre de tentatives.

- La séance des tirs au but ne doit pas être retardée par un joueur ayant quitté le terrain. Le tir du joueur sera considéré comme raté s'il ne revient pas à temps pour exécuter son tir.